



ASSOCIATION FRANÇAISE
DES YACHTS DE TRADITION

COMPTE-RENDU

Assemblée Générale Ordinaire du 25 février 2009

L'Assemblée Générale 2009 a été convoquée par courrier électronique daté du 8 février avec comme Ordre du Jour :

1. Introduction
2. Rapport financier
3. Rapport moral - Jauge : application et évolutions
4. Calendrier des événements – Classement annuel AFYT
5. Jauge en Atlantique et Manche
6. Election des membres du conseil d'administration
7. Désignation du bureau et du président
8. Questions diverses

1 – INTRODUCTION

Le Président remercie les membres présents et les représentants des organisateurs pour leur participation, ainsi que le Yacht Club de France pour son accueil.

2 – RAPPORT FINANCIER

Les comptes 2008 sont présentés par le président, ils sont approuvés à l'unanimité par l'Assemblée et quitus est donné au trésorier.

Les principales informations à retenir pour 2008 sont :

- les recettes pour un total de +18 809 Euro, dont cotisation des membres et certificats de jauge) : + 7 890 Euro, auxquelles s'ajoute une cotisation partenaire (Ascoma) : 1 500 Euro et un échange produit avec Les Echos (contre publicité) de 9 419 Euro
- les dépenses (frais de déplacement, de secrétariat, cotisation CIM , publicité, site internet...) : - 17 673 Euro
- le résultat d'exploitation : + 1 136 Euro,
- la disponibilité en caisse fin 2008 est de : 7 052 Euro

www.afyt.fr

Les montants des cotisations et frais sont confirmés comme suit :

- Jauge pour la première année : 90 Euro,
- Jauge renouvellement : 60 Euro,
- Cotisation des membres adhérents (sans opération de jauge) : 30 Euro,
- Cotisation des organisateurs (personnes morales) : 100 Euro,
- Frais associés aux opérations de jauge (non membres de l'AFYT) : 90 Euro.

3 – RAPPORT MORAL – JAUGE : APPLICATION ET EVOLUTION

Un premier bilan de la saison 2008 avait été fait durant la réunion informelle du 3 octobre 2008 à Saint-Tropez.

Concernant les événements 2008, il est à noter un petit tassement des participations pour les régates de début de saison, sans doute dû à la multiplication des événements. Cette participation aux événements de printemps sera à observer particulièrement en 2009, compte tenu des problèmes économiques actuels.

D'un point de vue sécurité nautique et organisation, il y a eu un événement malheureux à Cannes, avec la collision entre Rowdy et le 8 m JI Safir qui a entraîné le décès de son armateur Wilfrid Tolhurst.

Il est convenu que l'attention de tous ne devait pas se relâcher, et que même si les dispositions d'organisation étaient efficaces : parcours, départs, informations ... il fallait poursuivre l'effort de sécurité des manifestations, car il en allait de la pérennité de notre activité en cas de problème. Il est convenu avec les organisateurs qu'il ne fallait pas dissuader les procédures de réclamations et promouvoir une meilleure connaissance des règles de course, gage de sécurité.

Concernant la Jauge CIM, son application en 2008 a été marquée par le cas Rowdy, avec deux sujets de polémique : tout d'abord les mesures associées à son certificat de jauge, qui ont dû être refaites deux fois avant d'être incontestables, puis la pénalisation à attribuer aux spinnakers, dont le caractère « non-conforme à l'époque de lancement » a été établi lors de la dernière Commission Technique du CIM.

En ce qui concerne les évolutions de la jauge, un correctif a été agréé lors des 3 réunions de la Commission technique qui se sont tenues cette saison, les principaux points à noter sont :

- report d'un an de la mise en application de la classe « Classic IOR »,
- autorisation avec pénalité de l'utilisation de winchs assistés, pour raison de sécurité sur les grands yachts,
- ajustements de la formule, avec meilleure prise en compte des surfaces de flèche, adaptation Sf, révision des Ca ...

Les comptes-rendus de ces réunions ont été diffusés largement et sont disponibles sur le site internet www.afyt.fr .

A noter un peu de flottement du côté de nos amis italiens de l'AIVE, et des questions sur la tenue de certains événements, dont l'Argentario sailing week.

Le nouveau **Conseil d'administration** est constitué, avec la répartition des sortants par année :

membre de droit : - **le président du Yacht Club de France,**
sortants après 2011 : - **André Beaufiles** - **Frédéric Berthoz**
- **Philippe Destremau** - **René-Yves Etter**

sortants après 2010 : - **François Carn** - **Jean-François Béhar**
- **Francis Van de Velde** - **Patrick Archambaud**

sortants après 2009 : - **Renaud Godard** - **Roger Gibert**
- **Thibaud Assante** - **Gwenael Le Boulay**

7 – DESIGNATION DU BUREAU

Le **Bureau** est composé de :

- Président : **Jean-François Béhar**
- Trésorier : **Frédéric Berthoz**
- Secrétaire Général : **Renaud Godard**

8 – QUESTIONS DIVERSES

Pour finir l'assemblée, les sujets suivants sont abordés :

- Il est convenu que les références d'usage en matière d'étiquette navale seront présentées sur le site www.afyt.fr
- Le problème de la cohésion des propriétaires de yachts membres de l'AFYT est soulevé, et il est convenu de réfléchir aux actions possibles pour l'améliorer (dîner des armateurs, guidon de l'AFYT, moment AFYT durant chaque événement...).
- Balises de localisation : un projet de mise en place de balises permettant d'augmenter la sécurité lors des courses longues, et outils de communication (visualisation des localisations à terre ou sur internet) est présenté par la SNST pour une application possible durant le TBS. Le principe serait d'avoir environ 25 balises, dont l'utilisation et les frais pourraient être mutualisés entre différents événements. Pour le moment seule une phase d'expérimentation est décidée par la SNST avec l'achat d'une balise et des tests d'utilisation, pour vérifier la faisabilité technique et économique de l'opération.

La réunion est close à 20h30.